



**ARRÊTÉ N° 131/2022**

**ARRETE COLLECTIF PORTANT NOMINATION A LA  
FONCTION DE GARDE-CHAMPETRE INTERCOMMUNAL**

Le Maire de la commune de LE BONHOMME,

- Vu** les articles L 2542-9, L 2213-16, L2213-17, L2213-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Décret 94-731 du 24 août 1994 modifié par le Décret 96-101 du 6 février 1996 ;
- Vu** la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, relative aux dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale ;
- Vu** les arrêtés de nomination de gardes-champêtres du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 septembre 1965 modifié le 25 Juin 1980 ;

---

**ARRÊTE**

---

**Art. 1<sup>er</sup> :**

**M. DECLE TEN BRINK Nils**

Domicilié 6 rue Saint Jean – 68600 NEUF BRISACH

**Mme FUCHS Anne**

Domiciliée 58 rue de Mulhouse – 68950 REININGUE

**M. LE CALVE Anthony**

Domicilié 7 rue du Pape – 68125 HOUSSEN

**Mme LISCHKA Barbara**

Domiciliée 24 Quartier Central – 67140 STOTZHEIM

sont désignés à compter du 22 décembre 2022 comme gardes-champêtres de la commune de

LE BONHOMME en leur qualité d'agents permanents du Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes Champêtres du Haut-Rhin.

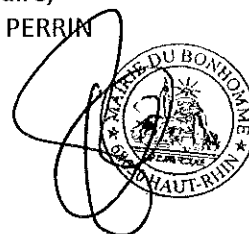
**Art. 2 :** Les Gardes Champêtres ayant été agréés par le Procureur de la République de Colmar et de Mulhouse et ayant prêté serment auprès du Tribunal d'Instance de Guebwiller, exerceront la plénitude de leur fonction par les textes en vigueur, dès leur nomination conformément au présent arrêté, par les Maires des communes adhérentes au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin. Ils sont autorisés à porter une arme selon le Décret n°2013-700 du 30 juillet 2013, portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 dans le cadre de leurs missions sur l'ensemble du ban communal.

**Art. 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera :

1. Transmise au représentant de l'État dans le Département ;
2. Transmise au Secrétariat du Syndicat Mixte, Brigade Verte – 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Soultz – 68360.

Fait à Le Bonhomme, le 22 décembre 2022,

Le Maire,  
Frédéric PERRIN



Le Maire :

. Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire de cet acte

Les personnes désignées nominativement dans cet arrêté, disposent à compter de sa notification, d'un délai de deux mois pour saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg.

**POUR AMPLIATION CONFORME**

# AUTORISATION

Je soussigné, Frédéric PERRIN, Maire de la commune de LE BONHOMME, adhérente au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, autorise que les Gardes Champêtres ci-après soient armés d'une arme de catégorie D, d'une bombe à gel lacrymogène, d'un bâton de défense télescopique et d'un générateur d'aérosol incapacitant d'une contenance de moins de 100 millilitres

ANTONI Anne-Véronique  
 BANHOLZER Jérôme  
 BAZAUD Delphine  
 BECK Hervé  
 BENTZINGER Sylvie  
 BLONDE Etienne  
 BOHLER Alexandre  
 BOULAU Amandine  
 BRIGUE Nicolas  
 BURGET Dominique  
 DAGON Daniel  
 DECLÉ TEN BRINK Nils  
 DELEFOSSE Elodie  
 DEPARIS Valéry  
 DUBUC Cyril  
 DUSAUTOIS Renaud  
 EHRSAM Laurence  
 FREYHEIT Frédéric  
 FUCHS Anne  
 GIRARDEY Julien  
 GROSS Sébastien  
 HAMSIN Muriel  
 HAUBENSACK Pascal  
 HERTZOG Emmanuel  
 HIERRY Ludovic  
 HURSTEL Arnaud  
 IHLER Francis  
 ILTIS Raphaël  
 IMMELE Manon  
 ISELIN Maxime  
 KESSLER David  
 KIENE Morgane  
 KRUST Nicolas  
 LE CALVE Anthony  
 LEONARCZYK Didier  
 LISCHKA Barbara  
 LOEWERT Jean-Philippe  
 MARCHAL Philippe  
 MULLER Pierre  
 NEIERS Jean-Jacques  
 PETER Lionel  
 RITTER Thomas  
 SAÏDANI Eleonore Judith  
 SCHNEIDER Kévin  
 SCHNEIDER Régis  
 SCHUELLER André  
 SIMON Patrick  
 SPITZ Pierre Paul  
 TOLOSA Sébastien  
 WISSELMANN Denis  
 WISSELMANN Elodie  
 WITTMER Mathieu

Lieudit Schwarzenberg – 68150 Ribeauvillé  
 12 rue du 21 Novembre – 68720 Illfurth  
 8bis rue Charles de Gaulle – 90100 Grosne  
 7b rue des Loups – 68440 Steinbrunn Le Haut  
 4 rue Thiebault Walter – 68210 Ballersdorf  
 17 lot. Burgmatten – 68530 Buhl  
 5A rue de la Gare – 68520 Burnhaupt Le Haut  
 5 rue de Luemswiller – 68130 Walheim  
 4 rue Pflück – 68500 Issenheim  
 14 rue de la Cure – 68790 Morschwiller-Le-Bas  
 6 rue du Stade – 68570 Osenbach  
 6 rue Saint Jeane – 68600 Neuf-Brisach  
 30A rue d'Ensisheim – 68740 Blodelsheim  
 27 rue des Forgerons – 68420 Gueberrschwihr  
 17 Grand Rue – 68140 Stosswihr  
 5, rue des Cerisiers – 68500 Issenheim  
 6 rue des Carrières – 90200 Vescemont  
 55 rue de l'Angreth – 68500 Guebwiller  
 58 rue de Mulhouse – 68950 Reiningue  
 1b rue des Grives – 68850 Staffelfelden  
 7 rue de Rixheim – 68110 Illzach  
 7 chemin du Hohneck – 68140 Stosswihr  
 1 rue de la Forêt – 68800 Roderen  
 17 rue du Tokay – 68230 Zimmerbach  
 13 impasse du Spielacker – 68190 Ungersheim  
 1 rue des Acacias – 68500 Jungholtz  
 42 rue du Vieil Armand – 68760 Willer Sur Thur  
 13 Eckersberg – 68380 Breitenbach  
 4 Lac Bleu – 68290 Masevaux  
 41A rue de Thann – 68700 Aspach-Le-Bas  
 32 rue de la Paix – 68800 Thann  
 14 rue de la Forêt – 68210 Bernwiller  
 12 rue des Vosges – 68570 Wintzfelden  
 7 rue du Pape – 68125 Houssen  
 10 rue de Guebwiller – 68310 Wittelsheim  
 24 Quartier Central – 67140 Stotzheim  
 17 rue du Château – 68190 Ensisheim  
 7 rue du Château – 67730 Châtenois  
 1 rue Jordan – 68750 Bergheim  
 45 rue des Primevères – 68360 Soultz  
 17 rue du Général de Gaulle – 68130 Carspach  
 34 rue de Kiffis – 68480 Lutter  
 12 rue de Saverne – 68310 Wittelsheim  
 19 rue Saint-Georges – 68360 Soultz  
 11 rue de la 1ère Armée – 68700 Wattwiller  
 3 route de Sundhoffen – 68127 Sainte-Croix-En-Plaine  
 49 rue du 1<sup>er</sup> Septembre – 68640 Muespach  
 47 rue des Alliés – 68500 Guebwiller  
 4 rue des Jardins – 68280 Andolsheim  
 25 rue des Vosges – 68570 Wintzfelden  
 15 rue Neuve – 68420 Gueberrschwihr  
 12 rue de Raedersheim – 68190 Ungersheim

Le Président du Syndicat Mixte des  
 Gardes Champêtres du Haut-Rhin  
 Edouard LEIBER

Le Maire de la commune de LE BONHOMME,  
 Frédéric PERRIN

